



Association loi de 1901 - 4 rue du Commerce 56000 VANNES

**ASSOCIATION DES PLAISANCIERS DU PORT DE VANNES**

<http://appvannes.blogspot.fr> - appv56@orange.fr

## Compte rendu de l'Assemblée Générale APPV de 2025, du samedi 10 Janvier 2026 à l'Amphithéâtre de la MDA.

Etaient présents ou représentés : 43 adhérents ainsi que nos invités :

- Monsieur Jacques de Certaines (Président de l'UNAN 56)
- Monsieur Stéphane TEINTURIER, chargé des relations publiques de la SNSM.
- Monsieur Michel GILLET Maire Adjoint des sports
- Monsieur BENON Jean-Paul

### ➤ Ouverture de l'AG par le Président de l'association

Gilles GUITARD adresse ses remerciements à l'assemblée de sa présence, toujours aussi nombreuse et déclare la séance ouverte.

Celui-ci remercie nos invités pour leur présence et précise que cette AG est un moment important pour l'association, qui permet de faire un bilan sur l'année écoulée de 2025 et de se projeter dans la prochaine saison de 2026.

### ➤ Approbation du Compte rendu de l'AG portant sur 2023

Ce compte rendu a été envoyé à chacun par mail au début de l'année 2025 ainsi que le 16 décembre 2025 également par mail.

Vote des adhérents présents ou représentés : **Approbation à l'unanimité**

## ➤ Rapport moral, incluant le rapport des commissions

L'année 2025 aura été une année de continuation des activités des années précédentes avec :

- Les sorties,
- Les moments de convivialité le vendredi soir au local,
- Les conseils d'Administration (CA)
- Les réunions avec la CPM, Le CLUPP et le Conseil Portuaire.
- Le Forum des Associations

Toutefois, cette année 2025 aura été aussi une année de modernisation de l'association avec la création du site internet. En effet, l'édition du bulletin annuel « papier » qui prenait beaucoup de temps et coutait cher en imprimerie et envoi postal a été abandonné au profit du site internet. Ce dernier permet tout au long de l'année et rapidement de vous tenir informé.

### Adhérents

La création du site internet nous a pris beaucoup de temps. Cela nous a empêché un peu de prospection. **Nous sommes 82 adhérents.** Toutefois, au vu de nouveaux contacts grâce au site internet, nous devrions retrouver et augmenter les chiffres de 2023 et 2024 soit 90 adhérents et plus.

### Conseil d'administration

Cette année nous nous sommes réunis 4 fois en CA :

- Réunion du 21 février 2025
- Réunion du 06 juin 2025
- Réunion du 05 septembre 2025
- Réunion du 01 décembre 2025

### Commissions

4 commissions

- Commission Relation avec la CPM
- Commission Sortie
- Commission CLUP et Conseil Portuaire
- Commission Annonceurs

## Rencontre avec la CPM

Cette année nous nous sommes réunis avec la CPM 2 fois :

- Réunion du 10 mars 2025
- Réunion du 27 octobre 2025

Les rapports avec la CPM et en particulier avec Monsieur BENON directeur du port sont excellents. Tous les sujets que nous proposons lors de nos rencontres sont abordés.

## CLUPP

### **Comité Local des Usagers Permanents des Installations Portuaires**

#### **Pour rappel**

- Cette assemblée de locataires d'emplacements au port n'est pas une association loi 1901, elle est régie par l'article R.622/3 du Code des Ports. Elle se compose d'usagers permanents titulaires d'un contrat annuel de location de place supérieur à 6 mois.
- C'est à l'usager de faire la démarche pour s'inscrire sur la liste du CLUPP au bureau du port, qui doit tenir cette liste à jour et à disposition des délégués
- Ce sont les membres du CLUPP qui élisent leurs délégués (3 titulaires et 3 suppléants). Ces derniers, élus pour 5 ans, siègent au Conseil Portuaire pour représenter les usagers.
- CLUPP n'est pas structuré. Il n'y a aucune rentrée financière donc aucun budget, aucun local, aucun équipement
- Le CLUPP doit être convoqué au moins une fois par an, sur proposition du Maire, **pour recevoir les informations sur le budget du port.**

Nous avons assisté cette année à la réunion du CLUPP le 04 décembre 2025

## Conseil Portuaire

Cette année nous avons assisté à 2 Conseils Portuaires du Port de Plaisance

- ✓ Conseil Portuaire du Port de Plaisance : Réunion du 05 mai 2025
- ✓ Conseil Portuaire du Port de Plaisance : Réunion du 04 décembre 2025

## Comité du suivi des dragages le 04 novembre 2025

### **Port de Vannes**

Le programme est de 35.000 m<sup>3</sup>, dont 15.000 m<sup>3</sup> pour le port de plaisance et 20.000 m<sup>3</sup> pour le port de commerce

- Le dossier pour application de la loi sur l'eau est en cours d'instruction.
- Le chantier est prévu pour l'hiver 2026-2027 par machine aspiratrice et refoulement vers la plateforme de Tohannic. A noter que la méthode de l'aspiration supprime pratiquement les problèmes de turbidité (teneur d'un fluide en matières qui le troublent) et que la rivière de Vannes ne comporte pas d'activité piscicole ou ostréicole, ni de zone de zostères (herbes marines, plantes aquatiques marines appartenant au genre Zostera.)

## Relation avec la Mairie

- En 2025, nous avons eu un climat apaisé avec la Mairie.
- Nous avons été consultés pour l'aménagement de la Rive gauche et avons participé aux différents ateliers. Nous avons pu dialoguer directement avec Monsieur Le Maire. Nous lui avons exposé qu'un ou deux parking(s) pour avitaillement étais(s) nécessaire(s). Monsieur Le Maire nous a confié que c'était prévu. Nous avons d'ailleurs eu la confirmation de l'architecte responsable du projet.
- Lors des 2 conseils Portuaires, nous avons noté que nos différents interlocuteurs nous ont bien écoutés et ont pris en considération nos demandes telles que l'étude d'une création d'un sanitaire sur la rive droite

Monsieur Michel GILLET Maire Adjoint des Sports présent à notre AG s'est félicité des nouveaux bons rapports entre la mairie et l'APPV. Il a d'ailleurs confirmé la prise en compte de la mairie pour la création de parking « avitaillement plaisancier» dans le cadre de l'aménagement de la Rive Gauche et l'étude d'un projet de création de sanitaires Rive Droite. Monsieur GILLET a précisé que la Mairie avait besoin des plaisanciers et que les plaisanciers avaient besoin de la Mairie.

## Sorties

- Sortie « Hiver-Printemps »

Sortie en voiture à Lanvollon le 04 avril où nous avons pu visiter le matin la savonnerie d'Armor et l'après-midi une balade sur le Trieux.

- Sortie en Flottille Printemps du 11 au 17 mai

- ✓ 7 bateaux au départ.
- ✓ Port-Haliguen, Belle Ile en mer avec une visite à la "La belle fontaine" appelé également "L'aiguade Vauban", Piriac avec une visite à Guérande

- Sortie en Flottille Automne du 13 au 20 septembre

- ✓ 8 bateaux au départ
- ✓ Port Haliguen, Piriac,

## Permanence du vendredi 18h

- Nous avons assuré la permanence au local chaque vendredi, exception faite des jours fériés.
- Nous attendons avec impatience la « refonte » de la capitainerie prévue pour fin 2026 début 2027 où nous aurons un nouveau local de 20 m<sup>2</sup>.

## Forum des Associations

- Nous avons été présents au Forum des Associations le 06 septembre
- Beaucoup de visiteurs se sont intéressés à notre stand.
- Nous avons détectés un grand intérêt des visiteurs pour la Bourse aux Equipiers que nous étions justement en train de créer.

## Site Internet appv.fr

- Mise à disposition des informations sur la vie du port, mise à disposition des documents liés à l'association.
- Bourse aux équipiers

Vote des adhérents présents ou représentés : **Approbation à l'unanimité**

## SNSM

Nous avons eu le plaisir de remettre à la SNSM du Golfe du Morbihan un chèque de 735 € correspondant aux contributions des adhérents.

## ➤ Rapport Financier

Bernard nous présente et détaille les comptes de l'année avec recettes et dépenses :

	2025	2024
<b>Recettes de l'exercice</b>	7 567	8 362
<b>Dépenses de l'exercice</b>	-6 644	-8 260
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>923</b>	<b>102</b>



## Tableau des recettes 2025 / 2024

Banque + Caisse+ Livret	Identif.	Libellé	2025	2024
RECETTES	110	Adhésions dont SNSM	3 105	3 526
	120	Participation aux activités APPV	3 016	2 942
	130	Annonceurs	0	825
	140	Ventes Boutique	100	220
	150	Subventions et Divers	1 346	849
<b>TOTAL</b>			<b>7 567</b>	<b>8 362</b>

## Recettes significatives

- Les adhésions: 3105 € dont SNSM (735€)
- La subvention de la Mairie de 767€
- Les Intérêts du livret qui regroupent 2024 et 2025



## Tableau des dépenses 2025 / 2024

Banque + Caisse + Livret	Identif.	Libellé	2025	2024
DÉPENSES	211	Activités APPV	3 724	3 551
	212	Loyer du local	560	1 119
	213	Assurance	405	386
	214	Cotisation UNAN	213	208
	221	Versement SNSM	830	870
	222	Abonnements Journaux	82	82
	223	Internet, Site, Blog, TL	494	953
	224	Contentieux	0	
	230	Fournitures & achats boutique	56	164
	231	Editions (BA + LB + Flyers...)	281	693
	232	Divers	0	235
<b>TOTAL</b>			<b>6 644</b>	<b>8 260</b>

## Dépenses significatives

- Loyer du local APPV: 560€.
  - Il y avait 2 années en 2024
- L'édition du Bulletin Annuel:
  - en 2024 il a été de 693 € auquel il faut ajouter 281€ d'affranchissements passés en janvier 2025, soit 974 euros en 2024 contre 0 en 2025
- Box - Internet - téléphone: 494 € contre 953€ en 2024
  - En 2025, il y a suite à la renégociation du contrat Orange, des factures non prélevées par Orange pour 460 euros.
- Assurances: 405€ contre 386€ en 2024



## Etat de la Trésorerie

### TRESORERIE ANNEE 2025

	BANQUE	CAISSE	Livret	TOTAL
REPORT DE TRESORERIE	1493	25	10170	11688
RECETTES ANNEE	6847	170	550	7567
DEPENSES ANNEE	-6477	-167	0	-6644
Virement de fonds	-1000	0	1000	0
<b>TOTAL FIN ANNEE</b>	<b>863</b>	<b>28</b>	<b>11720</b>	<b>12611</b>

Vote des adhérents présents ou représentés : **Approbation à l'unanimité**

### Cotisation 2027

***Compte tenu du bon équilibre des comptes, le conseil d'administration propose de maintenir le montant de la cotisation à 30€ pour 2027***

Vote des adhérents présents ou représentés : **Approbation à l'unanimité**

## ➤ Le Président de l'UNAN56, Jacques de Certaines est invité à s'exprimer

Jacques présente l'Union des Associations de Navigateurs du Morbihan et précise que l'UNAN a été fondée il y a 33 ans par et pour les plaisanciers pêcheurs-plaisanciers et que celle-ci regroupe aujourd'hui 30 associations dans le Morbihan, soit plus de 3000 adhérents.

### **Pourquoi ?**

L'UNAN a été créée dans un contexte en pleine évolution (environnement, réglementations, types de bateaux, conflits d'usage...) pour assurer une collaboration constructive avec les instances décisionnelles locales et nationales, mais aussi pour gérer le présent et penser l'avenir (réflexion prospective 2025 – 2045).

Repenser un modèle pour le nautisme: on fonctionne aujourd'hui sur le modèle d'il y a 30 ans!

### **L'équipe permanente de l'UNAN56**

L'UNAN 56 est actuellement composée des présidents des associations locales et se réunit 1 fois par mois avec les 12 membres du bureau.

Il comprend 7 groupes de travail permanents : Ports, Zmel, Environnement, Pêche embarquée, Sécurité et balisage, Communication, Animation associations.

### **Comment ?**

Dans le respect du principe de subsidiarité, présence auprès des structures locales concernant la plaisance et la pêche de plaisance: CRB, Dept 56, PNR, DDTM, CPM, Gendarmerie, SNSM....

Participation avec l'UNAN France aux instances nationales: CM&L, CNP...

Assistance juridique : un avocat partenaire et deux juristes conseillers bénévoles.

**[www.unan56.bzh](http://www.unan56.bzh)**

## ➤ Discussion générales et questions diverses

### **Réponses aux questions posées par l'APPV à l'AG 2024**

- Société d'économie mixte SELLOR ?
- Locaux de l'APPV et UNAN agrandi ?
- Parking MOITESSIER
- Horaire ouverture de la nouvelle passerelle
- Changement de l'ancienne passerelle
- Locaux de l'APPV et UNAN agrandi

### **Questions posées par l'APPV**

- Barrières du Parking « rive Droite »
- Est-il possible de remédier aux odeurs des containers à coté du parking « Rive Droite)
- Place de port et droits des conjoints copropriétaires

En cas de décès, UN(E) CONJOINT(E) COPROPRIÉTAIRE

- ne doit pas perdre la place de port
- ne doit pas avoir à repasser par la liste d'attente pour se voir attribuer la place de port

Monsieur BENON Jean-Paul directeur du Port a répondu à ces questions. En ce qui concerne le dernier sujet sur la place de port des conjoints décédés, une étude va être mise en place.

➤ Election des membres du Conseil d'Administration.

**Nouveau candidat au CA :**

- ✓ Edith GILLAC
- ✓ Michel HEQUIN
- ✓ Christophe ROUMAGNAC

**Administrateurs en fin de mandat, qui se représentent**

- ✓ Gérard BODO
- ✓ Jean CAUDRON
- ✓ Laurence FLORY
- ✓ Gildas LEGO

Bien que j'ai présenté les nouveaux administrateurs ainsi que les anciens se représentant il n'y a pas eu d'opposition dans l'assemblée. Toutefois, il est vrai que le vote n'a pas été explicitement constitué.

Afin de réparer cette omission, j'ai proposé et organisé une élection par correspondance par courriel aux adhérents présents à notre AG et qui auraient du voter.

Le vote a eu lieu du 21 au 31 janvier 2026

Les résultats sont les suivants : 25 Inscrits – 21 Votants

Prénom NOM	OUI	Abstention	NON	%
<b>Edith GILLAC</b>	21	0	0	100 %
<b>Michel HEQUIN</b>	21	0	0	100 %
<b>Christophe ROUMAGNAC</b>	18	0	3	85 %
<b>Gérard BODO</b>	21	0	0	100 %
<b>Jean CAUDRON</b>	21	0	0	100 %
<b>Laurence FLORY</b>	21	0	0	100 %
<b>Gildas LEGO</b>	21	0	0	100 %

La liste (par ordre alphabétique) des 12 membres du Conseil d'Administration est donc la suivante :

- ✓ Yvon BENETEAU
- ✓ Gérard BODO
- ✓ Jean CAUDRON
- ✓ Laurence FLORY
- ✓ Edith GILLAC
- ✓ Gilles GUITARD
- ✓ Michel HEQUIN
- ✓ Bernard LE GLOAHEC
- ✓ Gildas LEGO
- ✓ Daniel LEMOINE
- ✓ Michel PIERRE
- ✓ Christophe ROUMAGNAC

## ➤ Fin de l'AG

L'ordre du jour étant épuisé, le président met fin à l'Assemblée Générale et remercie tous les adhérents qui l'ont soutenu pendant cette année 2025.

Le Président  
Gilles GUITARD

*Diffusion : à tous les adhérents par mail.*